MANDAT DE PRÉLÈVEMENT **SEPA** *(Single Euro Payments Area)*

Référénce Unique du Mandat - RUM:

+	+	2	0	1		-						-						-	F	R				0	0	0	0			

(zone remplie ultérieurement par les services administratifs de la Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois)

En signant ce formulaire vous autorisez la Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois a envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois .

Vous bénéficiez du droit d'étre remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélevement autorisé.

Identifiant créancier Sepa

FR60CAN505173

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
Nom et prénom - adresse - code postal - ville - pays	**Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois** **Service gestion cantines scolaire du RPI - garderie** Mairie - 1place du souvenir 23800 Saint-Sulpice-le-Dunois France *Par son comptable public :* *Trésorerie 23800 Dun-le-Palestel*

Désignation du compte à débiter

Numéro d'identification international du compte bancaire IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque BIC (Bank Identifier Code)

F R _ _ | _ _ _ _ | _ _ _ _ | _ _ _ _ | _ _ _ _ | _ _ _ _ | _ _ _ | _ _ _ _ | _ _ | _ _ (_ _ _)

Type de paiement

	Paiement récurrent / répétitif	X
	Paiement ponctuel	

Signé à :

Le :

Signature

Désignation du **tiers débiteur** pour le compte duquel le paiment est effectué si différent du débiteur lui-même le cas échéant :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITÉ BANCAIRE (au formant IBAN BIC)

Rappel : En sginant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois - service gestion des cantines scolaires du RPI et garderie. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par la Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois que pour la gestion de sa relation avec l'usager. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.